

du 30/07/2009

Nombre

de conseillers en exercice	9
de présents	9
de votants	9

L'an deux mille neuf et le 30 juillet à 10 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Objet

Demande de dissolution du
syndicat intercommunal
d'électrification de
Nasbinals-Aumont

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, .Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Eric MALHERBE, Robert RAYNAL, Mlle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Absents : MM..

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Guy ENSUQUE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Dans le cadre de la rationalisation de la carte intercommunale en Lozère, la Préfecture souhaite, en accord avec le SDEE, que les communes reprennent leur compétence en matière d'électrification pour la transférer ensuite au SDEE.

La commune de Marchastel siège depuis plusieurs années au sein du syndicat intercommunal d'électrification de Nasbinals-Aumont. Ce syndicat n'a plus raison d'être car sa seule action consiste à encaisser le montant des cotisations et à les reverser intégralement au SDEE.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la dissolution du syndicat intercommunal d'électrification de Nasbinals-Aumont ainsi que sur l'adhésion directe de la commune au SDEE, pour la compétence électrification, à compter de l'arrêté préfectoral actant de la dissolution du SIE de Nasbinals-Aumont.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Se prononce favorable sur :

- La dissolution du Syndicat intercommunal d'électrification de Nasbinals-Aumont ;
- L'adhésion directe de la commune au SDEE pour la compétence électrification ;

- Confirme la désignation de :

- Eric MALHERBE
- Guy ENSUQUE

Délégués de la commune au sein du SDEE.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents

NOTA- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 16/07/2009

Pour extrait conforme au
registre

Fait à Marchastel le 30
juillet 2009

Le Maire,

Acte rendu exécutoire, après
Dépôt ou transmission en
Préfecture le 30 juillet 2009
Et publication ou notification
Le 30 juillet 2009